

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 19 mars 2024
Arrêté n°24.19

ARRÊTE N°24.19

Réglementant la circulation et le stationnement des poids lourds, sur le parking public au 5 Rue du Clos Charretier

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-NEUF MARS,

NOUS, Maire de la Commune de la Celle sur Morin (Seine et Marne),

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2, 2°, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique et étant donné la viabilité du parking public situé au 5 Rue du Clos Charretier, la circulation et le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes,

ARRÊTONS

Article 1 : La circulation et le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes est interdite sur le parking suivant : parking public au 5 rue du Clos Charretier.

Article 2 : Conformément à l'article R411-25 du Code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place, par les soins des services techniques communaux, de la signalisation prévue par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 précité.

Article 3 : M. le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par la secrétaire de Mairie dans les conditions habituelles.

Publié sur le site internet de la Mairie.

Fait à la Celle sur Morin, le 19 mars 2024.

Le Maire

Mme SCHAUELLER J

